

ÉTUDE

L'évaluation des archives

État de la question¹

Carol Couture

Qui parmi nous n'a pas entendu, lu ou affirmé que par l'évaluation² des archives, l'archiviste a *un droit de vie ou de mort* sur les documents qui constituent les archives dont il assume la responsabilité? Les auteurs, les uns après les autres, affirment l'importance, le caractère essentiel, la noblesse de l'acte d'évaluer et le haut degré de compétence scientifique et professionnelle qu'il exige. Réduite à sa plus simple expression, l'évaluation des archives, nécessairement basée sur une connaissance approfondie de l'institution ou de la personne qui les a générées dans le cadre de ses activités, doit avoir pour but ultime de témoigner de l'ensemble des composantes de la société. Elle est, selon nous, l'acte de juger des valeurs que présentent les documents d'archives (valeur primaire et valeur secondaire) et de décider des périodes de temps pendant lesquelles ces valeurs s'appliquent auxdits documents dans un contexte qui tient compte du lien essentiel existant entre l'organisme (ou la personne) concerné et les documents d'archives qu'il (elle) génère dans le cadre de ses activités.

Nous en sommes tout à fait conscient, il n'y a aucune originalité à affirmer que la fonction évaluation constitue le nœud dur de la discipline archivistique. Une foule d'auteurs l'a proclamé de belle façon bien avant nous. Mais nous tenons à le répéter avec force et conviction. L'évaluation est une des spécificités les plus marquantes de l'archivistique contemporaine en ce qu'elle a pour objet de décider du matériel (document-contenant et information-contenu) sur lequel vont porter toutes les interventions de l'archiviste. La création, l'acquisition, la classification, la description, la diffusion et la conservation des archives sont toutes redevables des décisions prises lors de l'évaluation de ces dernières. Et, on s'en doute, les conséquences de ces décisions sont déterminantes au plan de la gestion d'un organisme (décisions relatives à la valeur primaire) et au plan de la constitution et de la gestion par la suite du patrimoine personnel ou institutionnel et sociétal (décisions relatives à la valeur secondaire).

Ce texte a pour objectif de dresser un état de la question de l'évaluation des archives. Pour ce faire, nous présenterons, dans une première partie, la problématique que pose aux archivistes l'évaluation en faisant ressortir les principales tendances qui caractérisent le discours de quatre pays³ qui se sont beaucoup intéressés à ce sujet: l'Allemagne, l'Angleterre, les États-Unis et le Canada. En deuxième partie, après avoir situé l'évaluation dans la mission de l'archiviste, nous tenterons de dégager des principes qui pourraient guider les archivistes dans l'évaluation qu'ils doivent faire des archives. Entendons-nous bien, il ne s'agit pas ici *d'ériger* des principes mais plutôt d'en proposer et de les lancer à la discussion et à la critique pour les approfondir, les développer, voire les rejeter.

LA PROBLÉMATIQUE DE L'ÉVALUATION DES ARCHIVES

L'évaluation est une intervention archivistique qui a été abordée par plusieurs auteurs de différents pays. Au fil des textes, le lecteur découvre des principes, des méthodes de travail, des processus et des approches quelquefois contradictoires, souvent divergentes, de temps à autre complémentaires. Il reconnaît aussi des critères permettant d'évaluer et des outils d'évaluation. Les auteurs traitent, souvent sans trop les distinguer, d'aspects théoriques et d'aspects pratiques de l'évaluation. On confond souvent mission et finalité, objectifs et fonctions. Certains abordent l'évaluation comme si elle était coupée des autres interventions archivistiques, alors que d'autres mettent l'accent sur son caractère holistique. On parle des valeurs que présentent les archives, mais d'un auteur à l'autre, il est difficile de savoir si les mêmes mots recouvrent toujours les mêmes réalités. Bref, le sujet est touffu et riche de promesses. Mais n'en sommes-nous pas encore à une étape exploratoire où les auteurs, la plupart du temps pionniers dans un vaste champ de réflexion et de recherche, ne sentent pas le besoin de fixer des balises et des limites précises à leur intervention? Le lecteur non averti peut rapidement se perdre dans l'enchevêtrement d'une jungle où semblent se confondre les racines, les troncs, les branches et les ramifications de toutes sortes d'une flore abondante, bien sûr, mais pour le moins désordonnée, voire même déconcertante.

Avant d'aller plus loin, nous croyons utile d'identifier un certain nombre de questions que ne manque pas de soulever la documentation. Et nous le faisons sans ordonnance logique pour bien rendre compte de la richesse du thème, mais aussi de la complexité de ses composantes et de la problématique intéressante que pose l'évaluation. Quelles peuvent être par exemple les conséquences d'un choix qui nous mène à évaluer pour éliminer plutôt que pour conserver? Doit-on évaluer en se préoccupant des intérêts de l'organisme créateur ou de ceux de l'utilisateur? Doit-on évaluer pour répondre à des besoins administratifs ou à des besoins de recherche? Comment expliquer que la majorité des écrits ne traitent que de l'évaluation à des fins de recherche? Comment arriver à avoir un maximum d'informations dans un minimum de documents? Quels liens faut-il établir entre l'évaluation et l'acquisition, l'évaluation et l'analyse de besoins? L'évaluation est-elle une fonction ou une mission de l'archiviste? Que faut-il entendre par macro-évaluation et qu'est son contraire apparent, la micro-évaluation? Comment faire la part des choses entre les principes, les méthodes, les processus et les critères en matière d'évaluation? Voilà autant de questions qui s'imposent à

l'archiviste qui consulte les écrits sur l'évaluation. Un des problèmes majeurs réside justement dans la difficulté qu'il y a d'articuler, d'organiser ce qui s'est écrit, ce qui s'est dit jusqu'à maintenant à propos de l'évaluation.

Évaluer pour conserver: Allemagne⁴

L'Allemagne, à qui on reconnaît une longue tradition de rationalisation de ses activités administratives, – la pratique de la *registratur* en est un exemple convaincant – a été parmi les premiers pays à se préoccuper d'évaluation des archives. Alors qu'au début du moins, l'Angleterre a évalué pour éliminer, l'Allemagne quant à elle l'a fait pour conserver. Ce qui peut paraître à première vue un simple jeu de mots renferme en fait le germe d'une distinction fondamentale dont nous traiterons plus tard. Qu'il suffise pour le moment de bien faire sentir que, si on aborde l'évaluation pour identifier des documents à éliminer ou pour découvrir ceux qui doivent être conservés, on appartient à l'une ou l'autre des deux écoles de pensée qui mènent à des approches archivistiques, sinon opposées, du moins assez éloignées l'une de l'autre. Sans faire les nuances appropriées, on pourrait affirmer que l'archiviste de la première tendance est surtout préoccupé par les intérêts administratifs, financiers et à court terme (économie d'espace) que présente l'élimination alors que celui de la seconde s'intéresse davantage aux aspects patrimoniaux et à long terme (archives-témoignages) de la conservation.

Dans ce contexte, dès 1833, l'appareil gouvernemental de la Prusse d'alors se dote de moyens pour juger de la valeur des documents que génèrent ses activités. Ainsi, en 1858, on ne peut plus, dans l'administration gouvernementale, éliminer des documents sans en informer les autorités archivistiques et en Bavière, en 1897, on précise le rôle de l'Archiviste national en matière de conservation. Ces premières initiatives, même si elles n'ont pas toujours eu les effets prévus, montrent l'intérêt de ce pays pour la question de l'évaluation. (Kolsrud, 1992)

L'importance de l'organisme créateur

À compter de 1926, les archivistes allemands entrent dans le vif du sujet et mettent de l'avant des énoncés qui sont, aujourd'hui encore, des bases de discussions valables en matière d'évaluation. Karl Otto Müller ouvre le bal en affirmant son désaccord avec l'archiviste anglais Hilary Jenkinson, qui se refuse à reconnaître le rôle de l'archiviste dans l'évaluation. (Jenkinson, 1965, p. 149) Müller, lui, y voit une question centrale en archivistique. Il en propose une première approche qui devrait, selon lui, s'appuyer sur le niveau auquel se situe l'organisme créateur des documents. Il définit trois niveaux d'administration: un premier central, un deuxième intermédiaire et un troisième local, auxquels il lie la valeur des archives. Ainsi, les organismes se situant au niveau central ou intermédiaire produisent des archives qui présentent plus de valeur que ceux qui se situent au niveau local dont les archives sont, selon lui, de moindre intérêt. (Müller, 1926: in Kolsrud, 1992)

Moins d'une année plus tard, soit le 12 décembre 1927, les Archives de Prusse décrètent l'obligation de réaliser un inventaire de tous les documents produits par l'appareil gouvernemental pour évaluer les documents à conserver. Les premiers estimés révèlent qu'il faudra dix ans pour compléter un tel inventaire et qu'il devra être

mis à jour à tous les dix ans. (Kolsrud, 1992) Notons ici le lien qu'établissent dès ce moment les archivistes allemands entre l'inventaire des archives et leur évaluation, le premier élément étant indispensable à la bonne réalisation du second. Nous reviendrons sur ce point quand nous mettrons en parallèle la macro-évaluation et l'analyse de besoins.

Dix ans plus tard, en 1937, lors du congrès annuel qui réunit les archivistes allemands à Gotha, Heinrich Otto Meisner y va de sa contribution en matière d'évaluation. Il affirme que l'inventaire décrété en 1927 devrait être mis à jour à tous les cinq ans et propose trois considérations de base pour l'évaluation des archives: l'âge des documents, leur contenu et la position hiérarchique de l'organisme créateur. (Meisner, 1939: in Kolsrud, 1992) On reconnaît, dans le troisième élément, l'idée émise plus tôt par Müller à laquelle Meisner ajoute quelques précisions relatives à la catégorie *intermédiaire* dont les documents devraient être jugés selon le degré d'autonomie de l'organisme créateur concerné.

En ce qui touche l'évaluation, on retrouve donc dès ce moment des idées qui ont encore cours aujourd'hui et qui vont caractériser le discours des archivistes: l'âge des documents, leur *contenu* et surtout, le rôle de *l'organisme créateur et sa position hiérarchique*.

Par la suite, il faudra attendre une vingtaine d'années pour que les Allemands reviennent questionner de façon significative l'évaluation. En effet, en 1957, lors de la réunion annuelle des archivistes allemands qui se tient à Koblenz, George Wilhelm-Sante et Wilhelm Rhor abordent à leur tour l'évaluation. Ils poussent plus loin les propositions de Müller et de Meisner et les développent en renforçant le lien entre la valeur des documents et la position hiérarchique de l'organisme créateur.⁵ (Sante, 1957: in Kolsrud, 1992; Rhor, 1957: in Kolsrud, 1992)

L'importance de l'utilisation

À compter de 1958 et plus tard, jusqu'à la fin des années 1970, Fritz W. Zimmerman (on le verra, l'archiviste américain Philip Bauer a exploité la même veine, dix ans plus tôt, à compter de 1948) se fait le défenseur d'une autre approche de l'évaluation qui s'intéresse plus à l'utilisation qu'à l'origine des documents. Pour Zimmerman, le contenu du document est l'élément déterminant et de ce fait, c'est son utilisation qu'il faut d'abord considérer.

In the last analysis, it is the pertinence and not the organically-connected provenances that constitute the real value of records... (Zimmerman, 1958: in Kolsrud, 1992, p. 32)

Poursuivant cette piste et s'inspirant du domaine économique, il se fait le promoteur d'un facteur qu'il considère déterminant en évaluation: la demande (*market demand*) qu'il lie, on s'en doute, au contenu et à l'utilisation. Comme on le verra, cette idée sera reprise et nuancée par l'archiviste canadien Terry Eastwood. (Eastwood, 1992 et 1993)

Dans deux textes publiés en 1965, un autre archiviste allemand, Arthur Zechel, se lance dans une critique énergique de l'approche proposée par Zimmerman. (Zechel, 1965a et 1965b: in Kolsrud, 1992) Fait intéressant, Zechel va en profiter pour soulever la question des relations entre historiens et archivistes, entre l'histoire et l'archivistique.

En Allemagne, il se présente comme le défenseur d'une archivistique, *discipline autonome*, libre de toute attache hiérarchique face à l'histoire. À la question: faut-il être historien pour être archiviste, il répond, en prenant appui sur l'évaluation, que l'archiviste, dans son acte d'évaluer, s'intéresse aux documents d'un point de vue uniquement archivistique. Par contre, il soutient que l'archiviste, quand il diffuse les archives et les rend accessibles, doit les aborder comme un historien. (Zechel, 1965b: in Kolsrud, 1992, p. 33)

On le comprend, il arrive à ces conclusions en croyant fermement que l'archiviste doit envisager les sources historiques – les archives – comme le produit des activités de l'organisme créateur. Cette façon d'aborder le problème le mène à considérer qu'il a atteint les objectifs suivants:

- il a éclairci les relations entre historiens et archivistes et précisé leur rôle respectif;
- il a déterminé qu'au plan de l'évaluation, les intérêts de l'historien ne doivent pas influencer le travail de l'archiviste;
- il a fourni une réponse qu'il considère finale à la question: l'archiviste doit-il être un historien?

Et pourtant, la question est encore d'actualité. La réponse l'est autant!

Hans Booms et l'échelle de valeurs marxiste

En 1969, un archiviste d'Allemagne de l'Est, Joachim Schreckenbach, veut remettre les pendules à l'heure en affirmant que l'archivistique et les archivistes des pays de l'Ouest n'ont apporté aucune solution crédible et valable au problème de l'évaluation des archives. (Schreckenbach, 1969: in Booms, 1987 et Kolsrud, 1992) On s'en doute, selon lui, il n'y a qu'une façon d'aborder la question. Il faut pour cela s'appuyer sur une échelle de valeurs marxiste. Pour Schreckenbach, seul un contexte socialiste peut permettre une percée intéressante en matière d'évaluation. Au tournant des années 1970, à l'instar de l'Allemagne de l'Est, l'Union soviétique et la Bulgarie croient fermement que les documents d'archives tirent leur valeur de l'importance qu'ils présentent pour la société tel que les régimes politiques de ces pays définissent ladite valeur:

... the fulfilling of the manifold task a socialist society sets for carrying through the historic mission of the working class... the function and the place of an administrative body defines essentially the information potential and relevance of its documents... and thereby their value. (Lexicon Archivwesen der DDR, 1979: in Kolsrud, 1992, p. 33)

Même si, selon Schreckenbach, le contexte socialiste est le seul à permettre une saine évaluation des archives et que l'Ouest n'a rien apporté en ce domaine, il reconnaît tout de même, remarquons-le, les propositions (position hiérarchique de l'organisme créateur) des Müller, Meisner, Sante et Rohr.

Cette théorie de l'évaluation basée sur des valeurs marxistes-léninistes interpelle un autre archiviste allemand de l'Ouest bien connu, Hans Booms. En 1972, il publie un texte maître sur l'évaluation: *Gesellschaftsformen und Überlieferungsbildung Zur Problematik Archivalischer Quellenbewertung* [Les systèmes socialistes et la sélection des documents; l'évaluation des archives]. (Booms,

1972) Ce texte a été traduit en anglais et publié dans la revue *Archivaria* (Association of Canadian Archivists) en 1987. (Booms, 1987) Dès lors, les vues de Booms auront un impact important au Canada anglais et aux États-Unis.

Dans son texte, Booms soutient qu'à cette date, en 1972, les archivistes de l'Est et de l'Ouest n'ont guère su fournir de solution d'ensemble à l'évaluation. Il n'adhère pas aux propositions de Müller, Meisner, Sante et Rohr (importance hiérarchique de l'organisme créateur), réfute celle de Zimmerman (l'utilisation et la demande *demand market*) et celle des pays socialistes (échelle de valeurs marxiste). Se défendant toutefois de vouloir proposer une recette, il questionne plus qu'il ne répond. Il invite l'archiviste à se préoccuper des intérêts de l'ensemble de la société en matière d'évaluation des archives. D'ailleurs, la traduction du titre de son texte paru dans la revue *Archivaria* rend bien compte de cette volonté: *Society and the formation of a documentary heritage: issues in the appraisal of archival sources*. (Booms, 1987) C'est donc de la société tout entière dont les archives doivent témoigner. Comme on en a déjà fait état plus tôt, cette proposition de Booms nuance considérablement l'approche pour le moins élitiste qui prend en compte la position hiérarchique du créateur des archives. Booms est profondément convaincu que l'évaluation est l'intervention la plus noble de l'archiviste. Pour y exceller, il faut qu'il ait toujours à l'esprit que les archives doivent témoigner adéquatement de l'institution et/ou de la personne dont elles émanent. Cette large vision de l'évaluation amène Booms à développer des idées que continueront de discuter et d'exploiter par la suite les archivistes américains et canadiens. Parmi celles-ci, mentionnons:

- la connaissance approfondie que doit avoir l'archiviste de l'organisme ou de la personne qui a produit les archives;
- la contemporanéité de l'évaluation (évaluer les archives avec une échelle de valeurs qui soit contemporaine à leur période de création);
- l'évaluation qui doit permettre d'avoir un maximum d'informations dans un minimum de documents.

Devant se donner une vue d'ensemble pour mieux appréhender le problème de l'évaluation des archives, Booms propose à l'archiviste de faire en sorte que l'évaluation ne soit plus jamais laissée au hasard. Par l'évaluation, l'archivistique doit devenir la discipline qui permet un choix judicieux, planifié, organisé et efficace d'archives qui témoignent pleinement de toutes les composantes de la société. En matière d'évaluation, l'archiviste ne peut plus être ce professionnel *intuitif*: «... something of an artist ... equipped with ... passion and an intuitive confident.» (Meinert, 1939: in Booms, 1987, p. 93)

Au passage, Booms élabore aussi sur le travail de l'historien qui devrait refuser de se contenter des ressources que le hasard lui laisse⁶. En définitive, Booms resitue le débat et replace la problématique de l'évaluation autour des réalités suivantes: la société au sens large, la constitution du patrimoine sociétal⁷, le rôle de l'archiviste dans la constitution et la gestion de ce patrimoine. L'archiviste ne doit jamais perdre de vue ce dont les archives doivent témoigner. Et à l'instar de Meinert, Booms tend à placer la barre haute: rien de moins que le Peuple, l'État et la Culture. (Meinert, 1939: in Booms, 1987, p. 93)

Actuellement, quelques archivistes allemands continuent d'explorer la *boîte noire* de l'évaluation. Ainsi, Botho Brachman requestionne-t-il les propositions de l'ex-Allemagne de l'Est (Brachman, 1991: in Kolsrud, 1992, p. 34) tandis qu'Angelika Menne-Haritz, directrice de l'École d'archivistique de Marburg, aborde l'évaluation sous l'angle plus théorique de l'enseignement et de la recherche en la mettant en perspective avec l'application du principe de respect des fonds. (Menne-Haritz, 1991: in Kolsrud, 1992, p. 34; Menne-Haritz, 1994)

L'importance de l'organisme créateur, l'utilisation des archives, l'archivistique comme discipline autonome, l'application d'une échelle de valeurs marxiste et les archives comme témoins de l'ensemble de la société sont donc des thèmes que les archivistes allemands ont abordés en traitant l'évaluation qu'ils lient à la conservation.

Évaluer pour éliminer: Angleterre

La contribution des archivistes anglais en matière d'évaluation est singulière. Comme on l'a expliqué précédemment, si on voulait caractériser en quelques mots les approches respectives qu'ont développées l'Allemagne et l'Angleterre, on pourrait affirmer que les archivistes allemands évaluent pour conserver alors que les archivistes anglais l'ont fait pendant longtemps pour éliminer. On sait maintenant que derrière les mots, ces distinctions mènent à des approches de l'évaluation fort différentes. D'aucuns n'hésitent pas à parler des archivistes anglais comme ceux qui, pour l'époque et en comparaison avec les Allemands, ont refusé de faire face à leurs responsabilités. (Kolsrud, 1992, p. 35)

En Angleterre, la préoccupation d'évaluer les archives – à des fins d'élimination – se développe à compter de 1875. À ce moment, le *Deputy Keeper* se fait accorder le pouvoir d'éliminer les documents qui, selon lui, n'ont plus d'utilité. Le *Public Record Office Act* lui confirme ce pouvoir en 1877. Notons que cette loi excluait de l'évaluation les documents antérieurs à 1715. En 1898, on reportera cette date charnière à 1660. (Committee on Departmental Records Report, 1954: in Kolsrud, 1992, p. 27)

Est-il nécessaire de l'affirmer, l'archivistique anglaise a fortement été marquée par Hilary Jenkinson. Il publie en 1922 l'ouvrage intitulé *Manual of Archive Administration* qui a inspiré plusieurs générations d'archivistes à travers le monde. Or, la position que défend, en matière d'évaluation, ce maître à penser est pour le moins surprenante. Là où les archivistes allemands ont attaqué de front le problème, les archivistes anglais semblent laisser tout le terrain à l'administrateur avec les conséquences que déplorera plus tard le Rapport Wilson. (*The Wilson Report*, 1981) Mais que disait précisément Jenkinson?

... for an administrative body to destroy what it no longer needs is a matter entirely within its competence and an action which future ages (even though they may find reasons to deplore it) cannot criticize as illegitimate or as affecting the status of the remaining Archives; provided always that the Administration proceeds only upon those grounds which alone it is competent to make a decision – the need of its own practical business; provided, that is, that it can refrain from thinking of itself as a body producing historical evidence. (Jenkinson, 1965, p. 149)

Le moins qu'on puisse dire avec le recul, c'est que Jenkinson était conséquent avec l'idée qu'il se faisait du rôle de l'archiviste: un bon serviteur *servant*, serviteur

plus que décideur, serviteur des archives qu'il conserve et serviteur du chercheur. (Jenkinson, 1965, p. 15, 123)

Toujours dans le but d'éliminer rapidement des masses de documents, le Comité Grigg se voit confier le mandat, en 1952, d'établir un nouveau mode d'évaluation des archives⁸. On propose alors une évaluation en deux étapes au cours desquelles il sera tenu compte de préoccupations liées à l'utilisation administrative et à l'utilisation pour des recherches historiques. Dans une première étape, qui intervient cinq ans après leur création, on propose de juger de la seule valeur administrative que présentent les documents. On souhaite ainsi pouvoir éliminer rapidement entre 50% et 70% des documents générés par une administration. Y aurait-il parmi ces documents des archives présentant un intérêt permanent? Ce n'est pas le temps de s'en soucier car, ne l'oublions pas, ce qui compte avant tout c'est de pouvoir éliminer beaucoup et rapidement. En une seconde étape, qui intervient 25 ans après la première, la méthode du Comité Grigg propose de juger de la valeur de témoignage (*historical value*) des seuls documents qui restent. On voit les risques immenses qu'encourt une évaluation faite selon cette méthode. On pourrait presque parler de la naissance d'une contre-archivistique en ce que l'archiviste est amené à délaissier son rôle au profit de l'administrateur et à ne s'intéresser, en bon *servant*, qu'aux seules archives que le hasard confie à sa garde. D'ailleurs, en 1981, le Rapport Wilson et le *Keeper of Public Records* reconnaissent clairement que le *système Grigg*, qui s'inspirait largement d'idées émises par Jenkinson en matière d'évaluation, avait mené à un échec complet de l'évaluation des archives. (Kolsrud, 1992, p. 29) À compter de cette date, l'archivistique anglaise veut aborder l'évaluation par son volet conservation et y faire une place de plus en plus importante pour l'archiviste. Malheureusement, au plan gouvernemental, le Rapport Wilson qui véhicule cette volonté n'a pas l'impact qu'avait eu, dans les années 1950, le Rapport Grigg. C'est peut-être ce qui explique le peu de visibilité qu'ont eu par la suite les archivistes anglais en ce qui concerne l'évaluation, si ce n'est l'importante étude RAMP qu'a réalisée Félix Hull en 1981 sur l'utilisation des techniques d'échantillonnage. (Hull, 1981)

Contrairement à l'Allemagne, l'Angleterre a donc voulu évaluer pour éliminer. L'archiviste anglais a été peu présent en matière d'évaluation véritable, suivant en cela les propositions de Jenkinson qui voyait là un secteur d'activités relevant davantage de l'administrateur que de l'archiviste.

Élaborer des critères d'évaluation: États-Unis

Dès les années 1930, les archivistes américains se laissent séduire par l'approche anglaise et voient dans l'évaluation un moyen d'éliminer des documents. En 1940, Philip C. Brooks s'oppose toutefois à cette approche dans un texte dont le titre parle de lui-même: *The Selection of Records for Preservation*. (Brooks, 1940) Il y pose deux idées de base en matière d'évaluation: l'élimination des doubles et l'importance qu'il y a de définir ce qu'est la valeur permanente. Il propose trois critères pour juger de cette valeur permanente. Selon lui, il faut tenir compte de:

- la valeur que l'institution d'origine accorde aux documents;
- l'utilité que présentent les documents pour l'histoire administrative de l'institution concernée;

- la valeur historique des documents.

Peu après, soit en 1946, G. Philip Bauer propose de considérer l'utilisation et les coûts qu'impliquent l'acquisition et la conservation des archives. (Bauer, 1946) En ce qui concerne l'utilisation, il en définit quatre types:

- utilisation par les institutions gouvernementales;
- utilisation aux fins de protection des droits des citoyens;
- utilisation dans le cadre de recherches *sérieuses*⁹;
- utilisation pour satisfaire la curiosité des généalogistes ou des érudits.

Il poursuit en proposant trois critères qui permettent de juger de l'utilité:

- les caractéristiques et l'importance quantitative de l'information contenue dans les documents¹⁰;
- la pertinence de leur classification¹¹;
- la densité et l'importance qualitative du contenu.

À compter des années 1960, un archiviste américain va devenir un autre maître à penser du domaine. Theodore R. Schellenberg, avec ses ouvrages respectivement intitulés *Modern Archives: Principles and Techniques* et *Management of Archives*, participe au développement de l'archivistique contemporaine. (Schellenberg, 1964 et 1965)¹² Sa contribution en matière d'évaluation n'est pas négligeable quand il définit deux notions essentielles qui font toujours consensus: la valeur primaire et la valeur secondaire¹³. Alors qu'il lie la première aux aspects légaux, financiers et administratifs, il voit deux composantes à la seconde: la valeur de preuve au sens historique du terme *evidential value* et la valeur de recherche *informational value*. Les documents qui présentent la valeur de preuve sont ceux qui informent sur:

- la position de l'unité dans la hiérarchie;
- la fonction de l'unité dans l'institution;
- les activités que sous-tend la fonction.

En fait, il faut comprendre des propos de Schellenberg que les documents qui présentent cette valeur de preuve sont ceux qui sont essentiels à l'histoire administrative de l'institution. On reconnaît là une idée mise de l'avant par Brooks. (Brooks, 1940)

Par ailleurs, les documents qui présentent la valeur de recherche sont ceux qui permettent une meilleure connaissance des personnes, des choses et des événements importants. Cette importance est liée à l'unicité et à la richesse de l'information ainsi qu'au nombre et à la diversité des utilisateurs.

À compter de 1970, la question de l'évaluation intéresse la Society of American Archivists (SAA). Elle commande un manuel qui traitera des différentes fonctions archivistiques dont l'évaluation. Maynard J. Brichford est l'artisan de cet ouvrage où on retrouve quatre considérations fondamentales en matière d'évaluation des archives:

- les caractéristiques des documents (âge, volume, forme, caractéristiques liées à la fonction, à la preuve et à l'information);

- les valeurs administratives (valeur primaire de Schellenberg: légale, financière et administrative);
- les valeurs de recherche (unicité, crédibilité, lisibilité, âge, accessibilité matérielle; fréquence, type et qualité de l'utilisation);
- les valeurs archivistiques (liens que les documents ont entre eux et considérations de coût de conservation et d'entreposage introduites par Bauer en 1946). (Brichford *et al.*, 1977)

Ce travail de Brichford fait bien ressortir les particularités des propositions antérieures de Brooks, Bauer et Schellenberg qui, on l'a déjà évoqué (voir note 12), présentent le point de vue de l'appareil gouvernemental fédéral. L'ouvrage de Brichford, quant à lui, laisse place à d'autres façons d'aborder les problèmes et reflète en cela la diversité de la communauté des archivistes américains.

C'est à peu près à cette époque que Gerald Ham lance son pavé dans la mare: «...But why must we do it [l'évaluation] so badly?» (Ham, 1975, p. 5) En 1975, cet archiviste américain lie l'évaluation et l'acquisition; de plus, il met l'accent sur l'importance qu'il y a de développer des politiques institutionnelles, régionales et nationales d'acquisition qu'il voit comme autant de composantes essentielles à l'évaluation. On le verra, au tournant des années 1990, Helen Samuels poussera plus loin cette idée pour lui donner un caractère davantage systémique.

Au milieu des années 1980, quelques auteurs américains ont abordé l'évaluation en lui appliquant, avec plus ou moins de bonheur, des critères liés au développement des collections en bibliothéconomie. Ce fut le cas en 1984 de Jutta Reed-Scott et Faye Phillips. (Reed-Scott, 1984; Phillips, 1984)

En 1985, Joan K. Hass, Helen Samuels et Barbara Simmons, dans le cadre d'une étude portant sur l'évaluation des archives du domaine des sciences et de la technologie, ont amené l'archivistique à élargir ses horizons en matière d'évaluation¹⁴. Selon ces auteurs, l'archiviste, quand il évalue, doit dépasser la seule connaissance de l'institution d'où proviennent les archives.

...archivists need to understand that the nature of scientific and technological process [il pourrait s'agir d'autres secteurs d'activités] and the complex patterns of communication and funding affect the existence and location of records. (Hass, Samuels and Simmons, 1985, p. 23)

Tel est le concept de *Documentation Strategy*. En 1986, Helen Samuels précisera davantage sa pensée en liant clairement acquisition et évaluation des archives. (Samuels, 1986a et 1986b)

En 1989, au tour de David Bearman de secouer la profession. Comme on l'a vu précédemment, ses propos ont été pour le moins provocateurs. Il voulait ainsi amorcer une réflexion et proposer une approche de l'évaluation qui ferait appel à la technique de la gestion du risque (*risk management*). (Bearman, 1989)

Après les Brooks, Bauer, Schellenberg, Brichford, Ham, Samuels et Bearman, forts des expériences vécues ailleurs en Amérique du Nord et en Europe et s'appuyant sur leurs réflexions antérieures en la matière, (Boles et Young, 1985; Boles, 1987) Frank Boles et Julia Marks Young publient en 1991 un important ouvrage sur l'évaluation des archives. (Boles et Young, 1991) Les auteurs y présentent une articulation des critères

mis de l'avant jusqu'alors¹⁵. Ils structurent en définitive une possible théorie de l'évaluation qu'ils confrontent avec la réalité quotidienne d'archivistes qui travaillent dans quinze centres d'archives différents.¹⁶ Selon Boles et Young, beaucoup de choses, trop peut-être, ont été dites sur l'évaluation et une étude plus empirique s'impose. Après avoir identifié les critères d'évaluation que les auteurs avaient proposés jusqu'alors, ils les structurent en trois modules:

- ceux liés à la valeur de l'information (19 critères); (Boles et Young, 1991, p. 29-53)
- ceux liés aux coûts de conservation (5 critères); (Boles et Young, 1991, p. 54-67)
- ceux liés aux conséquences de la décision résultant de l'évaluation (6 critères). (Boles et Young, 1991, p. 67-74)

L'ouvrage articule une modélisation de l'évaluation en 30 critères. Malgré les difficultés que ne manquent pas de créer la prise en compte et la gestion d'un aussi grand nombre de critères, Boles et Young ont fort bien rempli la mission qu'ils s'étaient donnée: *articuler* un ensemble de critères d'évaluation et expérimenter le modèle proposé.

Les États-Unis ont donc joué un rôle important en matière d'évaluation des archives. La contribution des archivistes américains a été d'exploiter les réflexions déjà faites par les Européens, d'élaborer de nouveaux critères et de nouvelles façons de voir et surtout, grâce à Boles et Young, de faire la synthèse qui s'imposait.

Considérer le contexte de création comme essentiel en matière d'évaluation: Canada

Les Archives nationales du Canada (ANC) ont été parmi les toutes premières institutions à se préoccuper d'évaluation¹⁷. Jusqu'au milieu des années 1980, les ANC appliquent une approche attentiste de l'évaluation, se contentant de réagir à des propositions d'éliminations qui leur sont soumises par les différents ministères et organismes gouvernementaux. En effet, l'Archiviste national avait un droit de regard sur les éliminations de documents, droit fondé légalement dans une directive émise par le Cabinet en 1966. À compter de l'adoption de la loi sur les archives de 1987¹⁸, les ANC se placent à l'avant-scène de l'évaluation et se donnent un rôle pro-actif en cette matière. Le processus est le suivant: elles établissent un ordre de priorité des institutions dont il faut évaluer les archives et, par la suite, elles évaluent lesdites archives – *from the top to the bottom*. (Archives nationales du Canada, 1991; Wallot, 1991)

Les écrits archivistiques canadiens le montrent bien, depuis les années 1980, les archivistes canadiens ont développé un intérêt soutenu pour l'évaluation¹⁹. Au milieu des années 1980 et surtout à compter de 1990, Terry Cook des ANC se fait le promoteur d'une approche de l'évaluation qu'il veut révolutionnaire comme l'exprime bien le titre d'un de ses textes, *Mind over matter: towards a new theory of archival appraisal*, qu'il publie en 1992. (Cook, 1992) Il s'agit de la «macro-évaluation» selon laquelle il faut évaluer les institutions créatrices des documents avant d'évaluer les documents eux-mêmes. Jean-Pierre Wallot, Archiviste national du Canada (Wallot, 1991) et Terry Cook (Cook, 1986, 1991a, 1991b, 1991c et 1992) expliqueront à plusieurs occasions cette approche dont les racines remontent aussi loin qu'en Allemagne, au début du siècle. Il

ne faut pas croire toutefois que cette façon d'aborder l'évaluation fait l'unanimité au Canada. Bien sûr, il serait exagéré de parler d'approches contradictoires, exclusives ou irréconciliables, mais une analyse des principaux écrits canadiens sur la question laisse quand même voir des façons différentes d'aborder l'évaluation.

À peu près à la même époque, par exemple, Terry Eastwood, professeur d'archivistique à la University of British Columbia (UBC), insiste sur la nécessité qu'il y a de fonder l'évaluation sur l'utilisation des archives, préoccupation partagée par plusieurs auteurs européens et américains. (Eastwood, 1992 et 1993)

Hugh Taylor participe aussi à la mise en place de l'évaluation à *la canadienne* quand il reprend l'idée de Booms d'élargir le contexte d'évaluation pour s'assurer de tenir compte de toutes les composantes de la société et de son évolution. Il fait prendre conscience aux archivistes canadiens que les objectifs de l'évaluation vont de l'élimination de l'éphémère (Angleterre) à la conservation du permanent (Allemagne). (Taylor, 1990)

Faut-il rejeter l'un et ne se préoccuper que de l'autre ou ne faudrait-il pas plutôt tenter de rendre ces objectifs complémentaires?

Les archivistes québécois, quant à eux, explorent des voies qui leur sont propres. En 1983, le Québec²⁰ se dote d'une loi sur les archives (Québec, 1988) qui fait une place prépondérante au calendrier de conservation. (Frenière, 1992; Lemieux, 1993) Dès lors, tous les organismes publics doivent évaluer l'ensemble des documents qu'ils génèrent dans le cadre de leurs activités; l'évaluation devient donc la plaque tournante des interventions de l'archiviste. (Couture et Rousseau, 1982, p. 80-96; Roberge, 1983, p. 31-34, 109-116, 185-195; ANQ, 1992) Parallèlement, les programmes d'enseignement en archivistique qui sont créés dans les universités²¹ mettent eux aussi un accent tout particulier sur le calendrier de conservation, participent au développement d'une problématique de l'évaluation des archives et préparent les futurs professionnels à donner à l'évaluation la place qui lui revient²². Au Québec s'installe une archivistique qui intègre les préoccupations administratives et patrimoniales et qui lie définitivement les notions de valeur primaire et de valeur secondaire des archives. Dans le secteur public, une réglementation et toute une série de politiques administratives viendront, par la suite, encadrer l'évaluation²³. Et, particularité intéressante, pour éviter que l'évaluation ne soit trop théorique, déconnectée ou en marge du fonctionnement administratif des institutions concernées, les archivistes québécois ont pris soin d'appuyer cette évaluation sur cette autre intervention archivistique qu'est l'analyse de besoins.²⁴ Celle-ci permet à l'archiviste d'avoir une connaissance approfondie de l'institution et des archives qu'elle génère avant de les évaluer. La filiation entre l'analyse de besoins et l'évaluation nous semble essentielle en ce qu'elle réconcilie macro-évaluation et micro-évaluation qui, autrement, pourraient sembler être deux approches contradictoires alors qu'elles sont les deux parties d'un même tout: l'évaluation. En ce sens, la macro-évaluation se retrouve dans l'analyse de besoins – évaluation de l'institution et connaissance du contexte de création – que l'archiviste doit mener avant d'entreprendre ses travaux, alors que la micro-évaluation – évaluation proprement dite des documents – consiste en la réalisation subséquente du calendrier de conservation.

Au Canada, les tendances les plus marquées sont donc les suivantes:

- celle des ANC, la macro-évaluation, axée sur l'évaluation de l'institution (contexte de création) qui doit nécessairement précéder celle des documents (*from the top to the bottom*);
- celle qui veut que l'utilisation des archives soit une considération primordiale pour les évaluer;
- celle qui rappelle l'importance de témoigner de l'ensemble de la société;
- celle du Québec qui insiste sur le caractère essentiel du calendrier de conservation qu'on lie intimement et obligatoirement avec l'analyse de besoins.

L'intérêt et l'originalité de ces tendances canadiennes sont de faire la synthèse de plusieurs façons de voir, – l'europpéenne et l'américaine – de mettre en pratique, donc d'expérimenter les modèles proposés et surtout de nuancer des positions qui, au départ, auraient pu paraître contradictoires.

Ainsi, par exemple, Terry Cook (Cook, 1992) met l'accent sur l'institution créatrice pour établir, dans un premier temps, un ordre de priorité au processus d'évaluation. Ce faisant, il apporte une nuance importante. En effet, quand il veut mieux connaître l'institution, ce n'est pas pour établir *a priori* la valeur des documents produits selon l'importance hiérarchique relative de ladite institution. Cette connaissance institutionnelle a plutôt pour objectif de permettre à l'archiviste d'établir un ordre de priorité des institutions pour proposer en quelque sorte une planification de l'évaluation. Par exemple, si on a bien analysé les différents ministères et organismes d'un gouvernement, on peut en dresser la liste par ordre de priorité. Par la suite, conformément à ce classement, on évalue les documents du premier ministère ou organisme, puis ceux du deuxième et ensuite ceux du troisième et ainsi de suite. On voit qu'il y a une nuance importante entre ce type d'approche institutionnelle caractérisée par la priorisation et l'approche allemande du début du siècle où on préjugeait de la valeur des archives selon la position hiérarchique de l'institution.

Autre nuance intéressante, celle que Terry Eastwood apporte à l'approche *utilisation*. On se souvient qu'à l'origine, Zimmerman envisageait l'utilisation potentielle, future, comme le facteur déterminant de l'évaluation. Plus tard, les Américains Brooks et Bauer ont, eux aussi, inclus l'utilisation projetée dans leurs séries de facteurs devant être considérés pour évaluer adéquatement des archives. Quand Eastwood parle d'utilisation, la nuance qu'il apporte est essentielle. À quoi bon tenter en vain de prévoir les utilisations futures des archives. Il vaut mieux étudier et bien comprendre l'utilisation qui en est faite au moment même de leur création. C'est de cette utilisation dont il est question puisque c'est de celle-ci dont les archives doivent être le témoin privilégié. (Eastwood, 1992 et 1993) Cette nuance nous rappelle la position de cette autre professeure d'archivistique de UBC, Luciana Duranti, quand elle soutient qu'il importe d'évaluer avec une échelle de valeurs contemporaine à la période au cours de laquelle les documents ont été créés.

Best appraisal decisions are not those based on an educated guess of research interests or potential legal value. Over time, they have been those guided by knowledge of the intellectual, juridical and ideological essence of the society creating the records, by careful analysis, and by professional competence; that is, those based on the standards

of the society which created the records and for whose sake and permanence records are preserved. (Duranti, 1990, p. 13)

La contribution canadienne en matière d'évaluation des archives en est donc une de synthèse et de nuance. Elle s'inspire principalement des positions définies par les Européens et les Américains. On y reconnaît les considérations liées à l'institution créatrice des documents, à l'utilisation des archives, à la valeur que présentent les archives et à la préoccupation plus large de vouloir témoigner de l'ensemble de la société. Elle est aussi caractérisée par la mise en pratique des propositions faites. Non contents d'écrire et de discuter du sujet, les archivistes canadiens mettent en pratique et expérimentent les approches.

L'évaluation des archives est donc un thème complexe et touffu. Plusieurs archivistes allemands, anglais, américains et canadiens et bien d'autres, il ne faut pas en douter, ont abordé différents aspects de cette question. Mais est-il possible de tirer quelques principes de la problématique posée? C'est ce que nous tenterons de faire en deuxième partie, étant toujours entendu que l'objectif n'est pas de définir des principes directeurs immuables mais bien de lancer à la discussion et à la critique des énoncés de principes en matière d'évaluation des archives.

PRINCIPES POUVANT RÉGIR L'ÉVALUATION DES ARCHIVES

L'évaluation, partie de la mission de l'archiviste

En 1994, le Groupe interdisciplinaire de recherche en archivistique (GIRA) a tenu son deuxième symposium qui a porté sur la mission de l'archiviste dans la société. Dans ce cadre, les conférenciers et participants ont été invités à réfléchir à ce que pourrait être la mission de l'archiviste à partir des fonctions archivistiques qui furent abordées par leurs aspects théoriques, pratiques et de gestion. L'évaluation a été parmi les thèmes explorés, et les archivistes présents ont insisté sur le caractère hautement significatif de l'évaluation comme partie de la mission de l'archiviste. Dans la synthèse qu'il présente de l'atelier qui s'est intéressé à l'évaluation, Jacques Grimard affirme que: «... nous sommes constructeurs, gardiens et communicateurs d'information organique et consignée et ... à ce titre nous collaborons à la gestion de la mémoire du monde.» (Grimard, 1995, p. 235) Comme il le dit plus loin, il voit trois volets à la mission contemporaine de l'archiviste: la structuration, la préservation et la diffusion de cette mémoire. (Grimard, 1995, p. 236-240) Nous comprenons que l'évaluation participe à la fois de la structuration (choix de ce qui va constituer la mémoire) et de la préservation (choix de ce qui va devoir être conservé). L'évolution de l'archivistique comme discipline aurait donc mené à cette inclusion de l'évaluation comme partie intégrante d'une mission qui est en train de se préciser. Qu'en est-il exactement?

Traditionnellement, on a toujours reconnu à l'archivistique sa finalité d'assurer la conservation du matériel dont elle a la responsabilité. Ainsi, l'archiviste s'est-il contenté pendant longtemps de garantir la sauvegarde des documents d'archives sans plus. Il pratiquait alors ce qu'Angelika Menne-Haritz appelle une *archivistique pratique*, et les documents que l'on conservait ne l'étaient qu'en fonction d'une utilité fondée sur la seule valeur juridique. Les décisions relatives à la conservation ou à l'élimination des documents n'étaient pas influencées par des principes ou des méthodes

relevant de l'archivistique. (Menne-Haritz, 1992, p. 7) Il s'agissait donc d'une mission essentiellement préoccupée par une conservation passive, *instrumentale* et matérielle, et le sens donné au mot conservation était beaucoup plus restreint qu'il ne l'est maintenant. En définitive, la société attendait alors de l'archiviste qu'il soit un gardien, un *conservateur*, comme d'ailleurs en faisait souvent état le libellé de son titre professionnel.

Après avoir traversé une fin de XIX^e siècle et un début de XX^e siècle au cours desquels l'archivistique est devenue une science auxiliaire de l'histoire, la société réclame davantage d'elle maintenant. Elle attend de l'archivistique qu'elle ait une acception beaucoup plus large du mot conservation qui comprenne l'évaluation, c'est-à-dire le choix auquel se doit de participer l'archiviste et dont il est souvent le maître d'œuvre dans le cadre des études qu'il mène pour la création des calendriers de conservation et la production des règles de conservation. L'archivistique se réclame alors d'une finalité de conservation qu'on pourrait qualifier de pro-active plutôt que d'une conservation passive et attentiste du matériel que l'on confie à sa garde. La société continue donc de reconnaître à l'archivistique sa finalité de conservation, mais l'ampleur de la réalité que recouvre cette conservation s'est sensiblement élargie. Elle comprend maintenant l'évaluation et tout ce qui s'y rattache et en découle. Aspect essentiel d'une conservation consciente, raisonnée et planifiée, l'évaluation est donc devenue une spécificité marquante de notre discipline. Elle englobe des décisions irréversibles qui sont indispensables à la bonne marche de la société et à la saine gestion de son patrimoine collectif. D'aucuns vont même jusqu'à affirmer que les décisions qui présentent les plus grands défis pour l'archiviste sont celles qui relèvent de l'évaluation. (Menne-Haritz, 1992, p. 12-13) À n'en pas douter, les aspects théoriques et pratiques de l'évaluation sont appelés à être le centre névralgique de la mission de l'archiviste du XXI^e siècle. En ce sens, nous croyons qu'il est justifié de voir en l'évaluation un volet de la mission de l'archiviste. Par une évaluation adéquate des archives, l'archiviste amène la société qui l'entoure à ne pas laisser le hasard décider de la sauvegarde d'une partie importante de son patrimoine documentaire. (Booms, 1987) Il assure la «pérennité de notre mémoire documentaire» (Gagnon, 1995, p. 219) et joue le rôle que la société attend de lui, à savoir de participer à la constitution de la mémoire du monde. (Roy, 1994)

Les principes de l'évaluation

Au point où en est le développement de l'évaluation comme composante essentielle de l'archivistique contemporaine, on peut d'ores et déjà voir se dégager cinq principes de base qui semblent s'appliquer à tous les contextes où l'archiviste a à poser l'acte d'évaluer. Quand il évalue, l'archiviste doit s'assurer:

- que les archives témoignent de l'ensemble des activités de la société;
- de l'objectivité et de la contemporanéité du jugement qu'il porte;
- de respecter les liens qui unissent l'évaluation et les autres interventions archivistiques;
- qu'il existe un équilibre entre les finalités administratives et les finalités patrimoniales de son intervention;

- qu'il existe un équilibre entre les considérations relatives au contexte de création des archives et celles liées à leur utilisation.

Les archives, preuves privilégiées des activités de l'ensemble de la société

Nous partageons entièrement les propos et les objectifs que fixent, en matière d'évaluation, Hans Booms, Hugh Taylor et plusieurs autres archivistes, à savoir qu'il faut nous assurer que, quels que soient le contexte, la période, les personnes, les organismes ou les régions concernés, l'évaluation doit toujours permettre de conserver les archives qui prouvent, au sens juridique et/ou archivistique du terme, que la personne ou l'organisme qui fait partie de la société a bel et bien posé tel geste, poursuivi telle activité, effectué telle transaction, etc. (Booms, 1972 et 1987; Taylor, 1990) On voit tout de suite les implications de l'application de ce premier principe qui devrait guider l'archiviste dans son évaluation. Qu'il ait à évaluer les archives d'une personne ou d'un organisme, il doit donner à son jugement une dimension sociale. La question principale se pose en ces termes: les archives qu'il faut évaluer prouvent-elles au plan administratif, légal, financier ou patrimonial les activités de telle personne ou de tel organisme et pour combien de temps? Est-ce que ces mêmes archives permettent de bien comprendre le rôle qu'a joué, dans la société, la personne ou l'organisme concerné? La décision de conserver (pour une valeur primaire et/ou secondaire) ou d'éliminer est redevable aux réponses données à ces questions. Il faut, en dernière analyse, que le patrimoine documentaire que constituent les archives des personnes et des organismes qui composent la société, en plus de témoigner de leurs activités respectives, donnent une juste idée de l'ensemble de la société dont ils font partie. Cela nous semble être une des bases du jugement que suppose l'évaluation.

Le respect de l'objectivité et de la contemporanéité du jugement porté

Luciana Duranti soutient que tout acte d'évaluation renferme toujours une part importante de subjectivité du simple fait qu'il se réalise toujours dans un contexte social précis qui, par définition, impose ses valeurs. Selon cette thèse, l'acte de juger demeure nécessairement influencé par une idéologie particulière et ne saurait, de ce fait, prétendre à l'objectivité. (Duranti, 1990) Pris dans ce sens, on comprend qu'il est quasi impossible d'atteindre ne serait-ce qu'un début d'objectivité. D'ailleurs, avec les contraintes que soulève Duranti, aucune autre profession ou discipline ne pourrait faire preuve d'objectivité puisque tous, nous sommes plus ou moins influencés par notre contexte de vie et notre vision du monde. Cette nuance étant apportée, nous tenons quand même pour essentiel de vouloir tendre vers une relative objectivité en sachant qu'on ne pourra jamais atteindre la pleine objectivité.

En plus d'être *le plus objectif possible*, il importe que le jugement porté par l'archiviste soit basé sur une échelle de valeurs qui soit contemporaine au moment où les archives ont été créées.

In constructing the conceptual grid of history which will serve as a model for the documentary heritage, archivists must not follow the value concepts of their own time period, but rather, those of the time from which the material originated. (Booms, 1987, p. 104)

Best appraisal decisions are not those based on an educated guess of research interests or potential legal value. Over time, they have been those guided by knowledge of the intellectual, juridical and ideological essence of the society creating the records, by careful analysis, and by professional competence; that is, those based on the standards of the society which created the records and for whose sake and permanence records are preserved. (Duranti, 1990, p. 13)

Ainsi, l'évaluation des archives d'une personne ou d'un organisme qui aurait vécu ou existé au début du XX^e siècle devrait-elle prendre appui sur les valeurs mises de l'avant (dans le ou les domaines d'intérêt de ladite personne ou dudit organisme) par la société de l'époque, puisque c'est d'elle dont on veut garder trace. Plusieurs auteurs convergent sur ce point, et nous sommes convaincu que cette dimension s'impose du seul fait que, pour témoigner de la meilleure façon des activités d'une personne ou d'un organisme, il faut juger les archives qu'ils ont générées en se basant sur des valeurs qui avaient cours au moment où elles ont été créées. Voilà un principe qui, avec celui de l'objectivité, nous semble être une garantie incontournable du bien-fondé et de la valeur du témoignage.

Le respect des liens qui unissent l'évaluation aux autres interventions archivistiques

Nous sommes tout à fait d'accord avec Wallot (Wallot, 1991, p. 276) et Taylor qui nous engagent à développer une approche holistique de l'évaluation.

This kind of approach would seem to be more appropriate to an age which is moving away from fragmentation and reductionism through personal decision to a more holistic [...] involvement [in] the preservation of vital sources of information. (Taylor, 1990, p. 25)

En fait, il importe que l'évaluation soit mise en étroite relation avec les autres interventions archivistiques. Par exemple, des ponts ont déjà été jetés par les archivistes américains entre l'évaluation et l'acquisition. (Ham, 1975 et 1984; Hass, Samuels et Simmons, 1985; Samuels 1986a, 1986b, 1992; Boles, 1987) Insistons aussi sur l'importance qu'il y a d'en faire autant avec l'analyse de besoins qui est, rappelons-le, cet instrument de gestion qui permet de bien connaître la mission et les activités d'une organisation ainsi que les documents qu'elle génère. En effet, plusieurs auteurs veulent, avec raison, que l'évaluation tienne compte du contexte de création, que l'archiviste ait une connaissance approfondie de la personne ou de l'organisme concerné avant même aller jusqu'à connaître très précisément leurs caractéristiques de fonctionnement et leurs modes de communication. (Hass, Samuels et Simmons 1985, p. 23) Nous croyons que cette connaissance du contexte de création et de tout ce qui l'entoure aurait avantage à être érigée en principe directeur de l'évaluation et que, pour ce faire, il est des liens essentiels qui doivent unir les autres interventions archivistiques et l'évaluation.

Le respect de l'équilibre entre finalités de gestion et finalités patrimoniales de l'évaluation

The basis for an archival theory on appraisal is the clear distinction between primary purposes, which form the records during their creation, and secondary purposes, which guide their preservation, be it in an archival repository or in the administration itself. Records are not created for posterity. (Menne-Haritz, 1994)

Il importe de bien distinguer les finalités primaires et secondaires des documents d'archives pour mieux les équilibrer par la suite. Ainsi, évaluer des archives institutionnelles, c'est essentiellement juger de la valeur qu'elles présentent pour la gestion administrative d'un organisme et la constitution d'un patrimoine collectif²⁵. L'évaluation a donc des impacts de deux ordres pour un organisme donné. Impacts administratifs, d'une part, qui résultent des périodes de conservation comme archives de gestion (documents actifs) et comme archives intermédiaires (documents semi-actifs). Impacts culturels, d'autre part, qui résultent de la décision de conserver de façon permanente ou d'éliminer. Jusqu'à maintenant, le discours de l'archiviste en matière d'évaluation a beaucoup porté sur l'impact culturel qui présente la réalité du point de vue du patrimoine à constituer. Qu'est-ce qui constitue ce patrimoine et qui doit en conséquence être conservé? Par ailleurs, on a trop peu, selon nous, fait ressortir l'impact qui présente la même réalité du point de vue d'une administration à faire fonctionner. Qu'est-ce qui doit être gardé comme preuve administrative, légale ou financière? Et pendant combien de temps faut-il conserver ces archives pour ce faire? Telle est cette autre dimension de l'évaluation qui a avantage à être mise en regard et en équilibre avec la dimension patrimoniale. En faisant cela, en visant cet équilibre, l'archiviste atteint deux objectifs importants. D'abord, il remonte le cycle de vie du document et place chronologiquement son jugement en amont de ce cycle, s'offrant ainsi toutes les chances de participer, à la source plutôt qu'*a posteriori*, à la constitution du patrimoine institutionnel. De plus, il sert l'administration qui l'emploie en l'aidant à évaluer, au plan de la gestion, l'information qu'elle génère. Car, ne nous faisons pas d'illusions, si l'archiviste ne le fait pas, personne d'autre ne le fera. Et le respect de l'équilibre entre la gestion et le patrimoine nous semble lever définitivement l'hypothèque qu'a fait peser Jenkinson sur l'archivistique contemporaine. Rappelons qu'il lui refusait ce type d'intervention sous prétexte que l'archiviste n'avait pas les compétences et l'objectivité nécessaires pour juger de la valeur primaire.

Le respect de l'équilibre entre les considérations relatives au contexte de création des archives et celles liées à leur utilisation

Il est un autre équilibre qui, en matière d'évaluation des archives, nous semble pouvoir constituer un principe. Entre le fait de devoir à tout prix considérer l'origine, le contexte de création, comme étant la donnée unique dont on doit tenir compte et l'utilisation des archives qui est pour d'autres la panacée de l'évaluation, il y a sans aucun doute un juste milieu qui pourrait amener l'archiviste à se préoccuper et de l'un et de l'autre. Un tel équilibre, s'il est possible, et nous sommes persuadé qu'il l'est, mènerait à une évaluation d'autant plus adéquate qu'elle se soucierait des deux données essentielles en matière d'organisation des archives: leur contexte de création et leur utilisation par les administrations ou les chercheurs. Bien sûr, cet équilibre doit être réalisé sans que ne soit diminué le lien privilégié qui existe entre le contexte de création et le principe de respect des fonds, lien qui a été magistralement démontré par Menne-Haritz dans un texte qu'elle a consacré à cette question. (Menne-Haritz, 1994)

CONCLUSION

L'évaluation est la *fonction noble*, le *nœud dur* de l'archivistique contemporaine. À ce titre, elle fait appel à une préparation hautement scientifique et exige du spécialiste une qualité de jugement peu commune. Elle a intéressé les archivistes de plusieurs pays et continue de retenir l'attention. Bref, l'acte de juger les valeurs que présentent les documents d'archives pose un beau et grand défi aux professionnels de la discipline.

... we must keep the capacity and the competence of appraisal in our profession. If we consider appraisal much too difficult a job, if we let the administrations themselves choose what should be preserved, as Sir Hilary Jenkinson proposed full of fear of archivists' incapacity to make impartial decisions, we will be reduced to mere record-keepers, who are told by others what they have to do. (Menne-Haritz, 1994, p. 125)

À l'aube du troisième millénaire, nous croyons donc au renforcement des bases théoriques et, partant, des activités pratiques liées à l'évaluation. Cela fait de l'archiviste un acteur essentiel de la constitution et de la gestion de la *mémoire du monde*. Il est impératif de cesser de porter un jugement trop pessimiste sur nos compétences en matière d'évaluation. Reconnaissons plutôt les bases existantes, mettons à profit les recherches et les études réalisées jusqu'à maintenant pour établir solidement des principes directeurs en ce domaine et entreprenons de nouvelles recherches pour occuper tout le terrain de l'évaluation des archives. Voilà le sens et la portée d'un nouveau défi scientifique qui se pose à la discipline archivistique.

Carol Couture

L'auteur est professeur titulaire à l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information de l'Université de Montréal.

NOTES

1. Ce texte est basé sur une recherche que l'auteur a menée en 1995 pour l'obtention d'un DESS d'archivistique à l'Université de Haute Alsace à Mulhouse: L'évaluation des archives. État de la question et aspects théoriques. Montréal, 1995, 104 p.
2. On ne traitera pas ici d'évaluation de services d'archives pas plus que d'évaluation financière des documents. On s'en tiendra à l'évaluation du contenu des archives.
3. Bien sûr, d'autres tendances et d'autres pays auraient pu être cités mais, un choix s'imposant, nous avons opté pour ceux dont les écrits sur l'évaluation des archives, entrepris depuis longtemps, nous semblent bien illustrer et caractériser la problématique de l'évaluation.
4. Pour cette partie du texte, nous nous sommes inspiré des travaux de Ole Kolsrud *The Evolution of Basic Appraisal Principles - Some Comparative Observations* (Kolsrud, 1992) et de ceux de Hans Booms *Society and the Formation of a Documentary Heritage: Issues in the Appraisal of Archival Sources*. (Booms, 1987). Même si nous n'avons pu lire les nombreux textes en langue allemande sur lesquels s'appuient les articles de Kolsrud

et de Booms, nous avons tenu à y faire référence (nos références sont basées sur celles faites par Kolsrud et Booms) et à les mentionner en bibliographie complémentaire pour bien illustrer l'importance et l'évolution de la documentation allemande en matière d'évaluation des archives.

5. Est-il besoin d'insister sur les aléas d'une telle proposition interprétée sans nuance? En effet, en vertu de quelle échelle de valeurs un organisme (central ou intermédiaire) hiérarchiquement élevé produirait-il nécessairement des archives d'intérêt alors qu'au contraire, un organisme local, plus bas dans la hiérarchie, produirait des documents de peu d'intérêt? Si on appliquait par exemple ce principe aux archives de personnes, est-ce à dire que seuls les fonds des personnages illustres, élevés dans la hiérarchie sociale, méritent conservation? N'y a-t-il pas là un danger d'élever au rang de témoignage une image tronquée de la société qui ne tienne compte que de l'élite? Cela nous semble contredire la position de cet autre archiviste allemand, Hans Booms, qui nous exhorte, comme on le verra, à évaluer pour que le produit témoigne de toutes les composantes de la société.
6. Cette réflexion fort intéressante de Booms sur le travail de l'historien l'amène même à jeter les bases d'une possible explication de l'aversion que plusieurs archivistes éprouvent pour les recherches théoriques. «... historians become good historians only as they get older; that is to say, when they attain the greatest possible variety of human experiences which may serve as the basis for their judgements.» (Wehler, 1969: in Booms, 1987, p. 85) Et Booms poursuit: «The epistemology of hermeneutics and *verstehen* required recourse to the phenomenon of experience. Out of this grew, in general terms, an admiration at that time for "practical experience", and, in particular, the view that the "archivist who possesses practical experience in disposal" is best qualified to undertake appraisal. As a result, archivists and historians alike shared a timidity towards analytical activities, and, indeed, a disdain for all that was scientifically theoretical.»

(Booms, 1987, p. 85) Nous trouvons intéressant de mettre ce discours en regard de celui de plusieurs archivistes qui continuent de voir en l'archivistique un domaine technique plus qu'une discipline exigeant recherches théoriques et développements scientifiques.

7. Sur cette question du patrimoine sociétal, les idées mises de l'avant par Booms se lient bien au concept de *mémoire collective* développé par les historiens québécois Jacques Mathieu et Jacques Lacoursière dans l'ouvrage: *Les mémoires québécoises*. (Mathieu et Lacoursière, 1991)
8. En 1952 est créé le *Committee on Departmental Records* mieux connu sous le nom de son président, Sir James Grigg. Le Grigg Committee remettra son rapport (*Committee on Departmental Records Report*) en 1954.
9. On reconnaît ici une catégorisation quelque peu élitiste des chercheurs qui utilisent les archives. On retrouvera souvent par la suite ce type de jugement de valeur dans les écrits archivistiques européens et nord-américains qui portent sur la diffusion.
10. L'Allemand Zimmerman soutiendra la même idée en 1958. (Zimmerman, 1958: in Kolsrud, 1992)
11. On voit apparaître ici le lien indispensable entre l'organisation des archives et leur fonction de témoignage (classification et respect des fonds).
12. Il importe de noter que tant Brooks, Bauer que Schellenberg ont une vision gouvernementale de l'archivistique. Les trois œuvrent dans l'appareil gouvernemental fédéral américain et leurs propos sont fortement redevables à cette réalité.
13. Ces notions de valeur primaire et de valeur secondaire sont maintenant utilisées et appliquées par des archivistes de plusieurs pays. Nous les définissons de la façon suivante:
Valeur primaire – qualité que possède chaque document produit ou reçu par une personne physique ou morale dans l'exercice de ses fonctions à des fins administratives, légales, financières ou probatoires afin de décider, d'agir et de contrôler les décisions et les actions entreprises. La

valeur primaire des documents est étroitement liée avec les raisons qui justifient leur création, leur existence et leur utilisation.

Valeur secondaire – qualité que possèdent certains documents fondée sur leur utilité seconde ou scientifique ainsi que sur les caractères de témoignage privilégié, authentique et objectif ou d'information générale qui y sont contenus. (Rousseau et Couture, 1994, p. 293-294)

14. Les préoccupations qu'on retrouve dans ce texte sont liées au domaine des sciences et des technologies parce que les auteurs rendent compte de la réalité du Massachusetts Institute of Technology (MIT). Toutefois, les idées mises de l'avant dépassent de beaucoup le cadre de cet organisme et sont applicables dans la majorité des centres d'archives.
15. Un des intérêts que présente cet ouvrage, c'est d'y trouver *articulés, structurés et synthétisés* l'ensemble des critères et considérations que les archivistes américains ont émis jusqu'à cette date (1991) en matière d'évaluation des archives.
16. Les centres d'archives retenus représentent cinq types d'institutions: universités et collèges, gouvernements, institutions religieuses, monde des affaires et centres privés d'archives. Les archivistes de ces centres ayant de l'expérience dans le domaine de l'évaluation ont été appelés à mettre à l'épreuve, en l'utilisant, le modèle proposé par Boles et Young.
17. La chronologie canadienne en cette matière est la suivante:
 - 1914: interdiction d'éliminer sans autorisation du Conseil du Trésor;
 - 1945: création d'un Comité interministériel chargé d'approuver, avec le Conseil du Trésor, l'élimination des documents gouvernementaux;
 - 1961: le Comité interministériel assume seul le mandat d'approuver les éliminations et demande aux ministères d'établir des calendriers de conservation;
 - 1966: l'Archiviste fédéral assume, par directive du Cabinet, la responsabilité de coordonner et d'administrer la destruction et la conservation des documents publics;
- 1987: adoption d'une nouvelle loi sur les archives qui consacre le rôle des Archives nationales du Canada en matière d'évaluation des archives. (Caya *et al.*, 1992)
18. En ce qui concerne la législation et la réglementation archivistiques au Canada et au Québec, le lecteur aura avantage à consulter l'étude d'André Frenière. (Frenière, 1992)
19. C'est dans ce mouvement que s'inscrivent des événements archivistiques importants qui, au Canada, ont encadré ou provoqué l'évolution des composantes de l'évaluation. Bien sûr, ce thème est souvent abordé dans les congrès, séminaires et ateliers. Mais il y a plus. En 1990, l'Association of British Columbia Archivists et la Northwest Archivists Association ont tenu un congrès conjoint. Pendant trois jours, des archivistes se penchent sur l'évaluation. (Association of British Columbia Archivists, Northwest Archivists Association, 1990) Au Québec, les Archives nationales du Québec ont entrepris, à la fin des années 1980, une importante étude sur l'évaluation des archives judiciaires. Ces travaux ont mené à la publication d'un volumineux rapport (Québec, ministère des Affaires culturelles/ ministère de la Justice. *Rapport du Comité interministériel sur les archives judiciaires*. Montréal, 1989). Par ailleurs, la revue *Archives* a consacré un numéro spécial à ce thème à la fin duquel on trouve une bibliographie rétrospective (1931-1990) sur les archives judiciaires (*Archives*, 22, 4 [été 1991]). De plus, l'Université Laval a organisé un colloque (cf. note 22) sur les valeurs archivistiques qui s'est tenu en 1993 (*Les valeurs archivistiques*, 1994). Enfin, le Groupe interdisciplinaire de recherche en archivistique (GIRA) a abordé l'évaluation dans le cadre du symposium qu'il a tenu en 1994. (GIRA, 1995)
20. Pour étoffer nos propos canadiens, nous avons choisi de nous concentrer sur le cas du Québec que nous connaissons mieux que celui des autres provinces. De plus, une étude que nous avons menée entre 1989 et 1991 sur les législations et les politiques nationales d'archives dans le monde (Couture et Lajeunesse, 1992) nous a permis de constater que le Québec s'est

doté d'une politique complète d'organisation de ses archives dans laquelle l'évaluation joue un rôle primordial.

Pour une synthèse de l'évolution et du développement de l'archivistique au Québec, on recommande au lecteur de consulter l'ouvrage de Louise Gagnon-Arguin. (Gagnon-Arguin, 1992)

21. À compter de 1983, des programmes complets d'enseignement en archivistique sont créés dans trois universités québécoises: Université de Montréal, Université du Québec à Montréal et Université Laval de Québec.
22. Le colloque que l'Université Laval a organisé en 1993 est un bel exemple de l'importance qu'on accorde à toute cette question au Québec. Dans le cadre de cet événement, on s'est intéressé aux aspects théoriques et pratiques des différentes valeurs que présentent les archives. La qualité des interventions a fait beaucoup avancer le discours des archivistes québécois en matière d'évaluation. (*Les valeurs archivistiques*, 1994)
23. Il s'agit du règlement et des politiques qui suivent:
 - règlement sur les calendriers de conservation, le versement, le dépôt et l'élimination des archives publiques (1985);
 - politique de gestion des documents actifs (1985);
 - politique de gestion des documents semi-actifs (1988);
 - politique de gestion des documents inactifs (1991).
24. L'analyse de besoins appliquée à l'archivistique se définit ainsi: «Instrument de gestion permettant de faire le point sur les activités d'une organisation ainsi que sur les documents (d'archives) qu'elle génère, d'analyser la situation, de diagnostiquer les problèmes, d'établir un programme ou un élément du programme de traitement [des archives] et d'en concevoir plus rapidement certains éléments tels que le calendrier de conservation, le cadre général de classification de documents ... ainsi que le guide de classification officielle ou uniforme des documents.» (Rousseau et Couture, 1994, p. 279)
25. Cette affirmation doit être nuancée dans le cas des archives de personnes. Le jugement ne porte pas alors nécessairement sur la gestion administrative mais recouvre plutôt des aspects davantage liés à la vie de la personne et à son patrimoine personnel ou familial.

BIBLIOGRAPHIE*

- ASSOCIATION OF BRITISH COLUMBIA ARCHIVISTS, NORTHWEST ARCHIVISTS ASSOCIATION (1990). *Archival appraisal: theory and practice: proceedings of the Joint Meeting of the Association of British Columbia Archivists and the Northwest Archivists Association, Vancouver, April 26-28, 1990*. Vancouver, Archives Association of British Columbia, 208 p.
- ARCHIVES NATIONALES DU CANADA (1991). *Plan gouvernemental pour la disposition des documents 1991-1996*. [Document photocopié] 22 p.
- ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC (1992). *Guide d'élaboration et de présentation d'un calendrier de conservation des documents*. Québec, ministère des Affaires culturelles, 41 p.
- BAUER, G. Philip (1946). *The Appraisal of Current and Recent Records*. [Washington, D.C., National Archives] 25 p. (National Archives Staff Information Circulars, #23)
- BEARMAN, David (1989). «Archival Methods.» *Archives and Museum Informatics Technical Reports*, 3, p. 6-16.
- BERGERON, Rosemary (1991). «The selection of television productions for archival preservation.» *Janus*, (1), p. 74-86.
- BOLES, Frank (1987). «Mix two parts interest to one part information and appraise until done: understanding contemporary record selection.» *The American Archivist*, 50 (3), p. 356-368.
- **BOLES, Frank et Julia Marks YOUNG (1985). «Exploring the Black Box: The Appraisal of University Administrative Records.» *The American Archivist*, 48 (1), p. 121-140.
- BOLES, Frank et Julia Marks YOUNG (1991). *Archival appraisal*. New-York, Neal-Schuman, 118 p.
- BOOMS, Hans (1987). «Society and the formation of a documentary heritage: issues in the appraisal of archival sources.» *Archivaria*, (24), p. 69-107.
- BRICHFORD, Maynard J. *et al.* (1977). *Archives and Manuscripts: Appraisal and Accessioning*. Chicago, Society of American Archivists, 24 p.
- BROOKS, Philipp C. (1940). «The Selection of Records for Preservation.» *The American Archivist*, 3 (4), p. 221-234.
- **CAMERON, Alan (1992). «Should the creator of records consider the needs of future research?» *Janus*, (2), p. 75-79.
- CANADA (1987). *Loi concernant les Archives nationales du Canada et apportant des modifications législatives corrélatives*, 35-36 Elizabeth II, chap. 1.

* Cette bibliographie comprend quelques titres qui n'ont pas été cités dans le texte mais qu'il nous apparaissait essentiel de mentionner. Ces titres sont précédés du signe **.

- CAYA, Marcel *et al.* (1992). *Les archives canadiennes en 1992*. Ottawa, Conseil canadien des archives, 177 p.
- CHARMAN, Derek (1984). *Recensement des archives courantes et tableaux de tri: une étude RAMP accompagnée de principes directeurs*. Paris, Unesco, (PGI-84/WS/26), 71 p.
- COMMITTEE ON DEPARTMENTAL RECORDS REPORT (1954). *Grigg Report*. London, Her Majesty's Stationery Office, 1954.
- **CONFÉRENCE DES RECTEURS ET DES PRINCIPAUX DES UNIVERSITÉS DU QUÉBEC (CREPUQ) (1994). *La gestion des archives informatiques*. (Collection Gestion de l'information) Québec, Presses de l'Université du Québec, chapitre 2, Les paramètres de conservation, p. 23-62.
- COOK, Terry (1986). «Conserver ou détruire: comment évaluer les milliards de documents du gouvernement fédéral [canadien].» *L'Archiviste*, 13 (2), p. 1-4.
- COOK, Terry (1991a). «Appraisal in the information age: a Canadian commentary.» In BEARMAN, David. *Archival management of electronic records*. Pittsburg, Pennsylvania, Archives and Museum Informatics, p. 50-56. (Archives and Museum Informatics Technical Report, #13)
- COOK, Terry (1991b). «Many are called but few are chosen.» *Archivaria*, (32), p. 25-50.
- COOK, Terry (1991c). *The archival appraisal of records containing personal information: a RAMP study with guidelines*. Paris, Unesco, (PGI-91/WS/3), 94 p.
- COOK, Terry (1992). «Mind over matter: towards a new theory for archival appraisal.» In CRAIG, Barbara L. ed. *The archival imagination: essays in honour of Hugh A. Taylor*. Ottawa, Association of Canadian Archivists, p. 38-70.
- COUTURE, Carol, Jacques DUCHARME et Jean-Yves ROUSSEAU (1988). «Les archives ont-elles trouvé leur identité?» *Argus*, 17 (2), p. 51-60.
- COUTURE, Carol et Jean-Yves ROUSSEAU (1982). *Les archives au XX^e siècle: une réponse aux besoins de l'administration et de la recherche*. Montréal, Université de Montréal, 491 p.
- COUTURE, Carol et Marcel LAJEUNESSE (1992). *Législations et politiques archivistiques dans le monde*. Québec, Documentor, 417 p.
- **COX, Richard J. et Helen Willa SAMUELS (1988). «The archivist's first responsibility: a research agenda to improve the identification and retention of records of enduring value.» *The American Archivist*, 51 (1/2), p. 28-51.
- **CRAIG, Barbara (1992). «The acts of the appraisers: the context, the plan and the record.» *Archivaria*, (34), p. 175-180.
- DURANTI, Luciana (1990). «So? What else is new? The ideology of appraisal yesterday and today.» In *Archival appraisal: theory and practice: proceedings of the Joint Meeting of the Association of British Columbia Archivists and the Northwest Archivists Association, Vancouver, April 26-28, 1990*. Vancouver, Archives Association of British Columbia, p. 1-14.

- EASTWOOD, Terry (1992). «Mind over matter: towards a new theory of archival appraisal.» In Craig, Barbara L. ed. *The imagination: essays in honour of Hugh A. Taylor*. Ottawa, Association of Canadian Archivists. p. 71-89.
- EASTWOOD, Terry (1993). «How goes it with Appraisal.» *Archivaria*, (36), p. 111-121.
- FRENIÈRE, André (1992). «La législation relative à la gestion des documents administratifs et des archives au Québec.» *Archives*, 24 (1-2), p. 65-88.
- GAGNON, Denis (1995). «L'archiviste et la préservation du patrimoine audiovisuel.» In GROUPE INTERDISCIPLINAIRE DE RECHERCHE EN ARCHIVISTIQUE (GIRA) (1995). *La mission de l'archiviste dans la société*. (2^e symposium en archivistique, 8-9 avril 1994, Université de Montréal), Montréal, Archives nationales du Québec, p. 211-222.
- GAGNON-ARGUIN, Louise (1992). *L'archivistique. Son histoire, ses acteurs depuis 1960*. Québec, Presses de l'Université du Québec, 229 p.
- GRIMARD, Jacques (1995). «Synthèse et commentaires sur les séances IV et V.» In GROUPE INTERDISCIPLINAIRE DE RECHERCHE EN ARCHIVISTIQUE (GIRA) (1995). *La mission de l'archiviste dans la société*. (2^e symposium en archivistique, 8-9 avril 1994, Université de Montréal), Montréal, Archives nationales du Québec, p. 235-240.
- GROUPE INTERDISCIPLINAIRE DE RECHERCHE EN ARCHIVISTIQUE (GIRA) (1995). *La mission de l'archiviste dans la société*. (2^e symposium en archivistique, 8-9 avril 1994, Université de Montréal), Montréal, Archives nationales du Québec, 240 p.
- **GUYOT JEANNIN, Olivier (1984). «Tris et échantillonnage: empirisme et théorie.» *La Gazette des archives*, (124), p. 5-26.
- HAM, F. Gerald (1975). «The Archival Edge.» *The American Archivist*, 38 (1), p. 5-13.
- HAM, F. Gerald (1984). «Archival choices: managing the historical record in an age of abundance.» *The American Archivist*, 47 (1), p. 11-22.
- **HAM, F. Gerald (1993). *Selecting and appraising archives and manuscripts*. Chicago, Society of American Archivists, 106 p.
- **HARRISON, Helen P. et Rolf L. SCHUURSMA (1987). *The archival appraisal of sound recordings and related materials: a RAMP study with guidelines*. Paris, Unesco, (PGI-87/WS/1), 86 p.
- HASS, Joan K., Helen Willa SAMUELS et Barbara T. SIMMONS (1985). *Appraising the records of modern science and technology: a guide*. [Cambridge], Massachusetts Institute of Technology, 96 p.
- HULL, Felix (1981). *Utilisation des techniques d'échantillonnage dans la conservation des archives: étude RAMP et principes directeurs*. Paris, Unesco, (PGI-81/WS/26), 77 p.
- JENKINSON, Hilary (1965). *A Manual of Archive Administration*. 2^e éd., Londres, Percy Lund Humphries & Co. Ltd., 261 p.
- KOLSRUD, Ole (1992). «The evolution of basic appraisal principles: some comparative observations.» *The American Archivist*, 55 (1), p. 26-39.

- **KULA, Sam (1983). *L'évaluation des images en mouvement en archivistique: une étude du RAMP et principes directeurs*. Paris, Unesco, (PGI-83/WS/18), 75 p.
- LEMIEUX, Victoria (1993). «Archival solitudes: the impact on appraisal and acquisition of legislative concepts of records and archives.» *Archivaria*, (35), p. 153-161.
- **LEARY, William H. (1985). *Le tri des photographies en archivistique: une étude RAMP accompagnée de principes directeurs*. Paris, Unesco, (PGI-85/WS/10), 121 p.
- MATHIEU, Jacques et Jacques LACOURSIÈRE (1991). *Les mémoires québécoises*. Québec, Les Presses de l'Université Laval, 383 p.
- MENNE-HARITZ, Angelika (1992). *Formation en archivistique: pour répondre aux besoins de la société du XX^e siècle*. [Texte de conférence, troisième séance plénière, communication principale] XII^e Congrès international des Archives, Montréal 1992, La profession d'archiviste à l'ère de l'information, Montréal, 26 p. (Le texte original est paru en allemand dans *Archivum*, XXXIX, Actes du XII^e Congrès international des Archives, p. 261-283.)
- MENNE-HARITZ, Angelika (1994). «Appraisal or Selection. Can a Content Oriented Appraisal be Harmonized with the Principle of Provenance?» In *The Principle of Provenance. First Stockholm Conference on Archival Theory and the Principle of Provenance 2-3 September 1993*. Swedish National Archives, Stockholm, 1994, p. 103-132.
- **NAUGLER, Harold (1984). *Évaluation et tri des documents informatiques en archivistique: une étude RAMP, accompagnée de principes directeurs*. Paris, UNESCO, (PGI-84/WS/27), 155 p.
- **PEDERSON, Ann E. (1993). «Dr. Frankenstein revisited: creative experiments in archival selection and appraisal.» *New Zealand Archivists*, 4 (3), p. 1-7.
- PHILLIPS, Faye (1984). «Developing Collecting Policies for Manuscript Collections.» *The American Archivist*, 47 (1), p. 39-42.
- QUÉBEC (1989). *Rapport du Comité interministériel sur les archives judiciaires*. Montréal, ministère des Affaires culturelles/ministère de la Justice, 2 volumes.
- REED-SCOTT, Jutta (1984). «Collection Management Strategies for Archivists.» *The American Archivist*, 47 (1), p. 23-29.
- ROBERGE, Michel (1983). *La gestion des documents administratifs*. Québec, Documentor, 216 p. (Cet ouvrage a été réédité chez le même éditeur en 1992 sous le titre: *La gestion de l'information administrative. Application globale, systémique et systématique*.)
- ROUSSEAU, Jean-Yves et Carol COUTURE, (1994). *Les fondements de la discipline archivistique*. (Collection Gestion de l'information) Québec, Presses de l'Université du Québec, 348 p.
- ROY, Jean-Louis (1992). «Gérer la mémoire du monde», Conférence inaugurale du XII^e Congrès international des Archives. *Archivum*, XXXIX, Actes du XII^e Congrès international des Archives, p. 83-95.

- SAMUELS, Helen Willa (1986a). «Selecting from the past for the future: towards a strategy for historical documentation.» In *Proceedings of the Society of Southwest Archivists Meeting (13th, 1985, San Antonio, Texas)*, San Antonio, p. 8-13.
- SAMUELS, Helen Willa (1986b). «Who controls the past?» *The American Archivist*, 49 (2), p. 109-124.
- SAMUELS, Helen Willa (1992). *Varsity Letters. Documenting Modern Colleges and Universities*. The Society of American Archivist, Metuchen, N.J. & London, Scarecrow Press, 281 p.
- SCHAEFFER, Roy C. (1992). «Transcendent concepts: power appraisal, and the archivist as "social outcast".» *The American Archivist*, 55 (4), p. 608-619.
- SCHELLENBERG, Theodore R. (1964). *Modern Archives. Principles and Techniques*. Chicago, University of Chicago Press, 397 p.
- SCHELLENBERG, Theodore R. (1965). *Management of Archives*. New-York, Columbia University Press, 383 p.
- TAYLOR, Hugh A. (1990). «The totemic universe: appraising the documentary future.» In *Archival appraisal: theory and practice: proceedings of the Joint Meeting of the Association of British Columbia Archivists and the Northwest Archivists Association, Vancouver, April 26-28, 1990*. Vancouver, Archives Association of British Columbia, p. 15-29.
- Les valeurs archivistiques. Théorie et pratique* (1994). (Actes du colloque organisé conjointement par la Division des archives et les Programmes d'archivistique de l'Université Laval, 11 novembre 1993). Québec, Université Laval, 111 p.
- WALLOT, Jean-Pierre (1991). *Building a living memory for the history of our present: new perspectives on archival appraisal. [Paper delivered at the Canadian Historical Association, Kingston, June 5 1991]*. Kingston, 37 p.
- The Wilson Report: Modern Public Records. Selection and Access*. London, Her Majesty's Stationery Office, 1981.
- **YOUNG, Julia Marks (1985). «Annotated bibliography on appraisal». *The American Archivist*, 48 (2), p. 190-216.

BIBLIOGRAPHIE COMPLÉMENTAIRE*

(Références en allemand)

- BOOMS, Hans (1972). «Gesellschaftsordnung und Überlieferungsbildung: Zur Problematik Archivarischer Quellenbewertung.» *Archivalische Zeitschrift*, 68, p. 3-40.
- BRACHMAN, Botho (1991). «Theorien, Instrumentarien und Praxis der Bewertung in der ehemaligen DDR und deren kritischen Bedenken.» [Theories, Methods and Practices of Appraisal in the Former DDR and Their Critical Consideration], *Archivmitteilungen*, p. 109-113.
- Lexicon Archivwesen der DDR*. (1979) Berlin, Staatsverlag.
- MEINERT (1939). «Die Aktenwertung. Versuch einer methodologischen Zusammenfassung.» *Mitteilungsblatt des Generaldirektors der (preußischen) Staatsarchive*.
- MEISNER, Heinrich Otto (1939). «Schutz und Pflege des Staatlichen Archivgutes mit besonderer Berücksichtigung der Kassationsprobleme.» [The Protection and Care of Public Records with a Special View to the Problems of Appraisal], *Archivalische Zeitschrift*, 45, p. 34-51.
- MENNE-HARITZ, Angelika (1991). «Anforderungen der Bewertungspraxis an die archivische Theorie.» [Demands of Practical Appraisal as to Archival Theories and Methods], *Archivmitteilungen*, 1991, p. 101-108.
- MÜLLER, Karl Otto (1926). «Fragen der Aktenausscheidung.» [Questions on Appraisal], *Archivalische Zeitschrift*, 36, p. 188-215.
- ROHR, Wilhelm (1957). «Zur Problematik des modernen Aktenwesens.» [On the Problems of Modern Records], *Archivalische Zeitschrift*, vol. 54.
- SANTE, Georg Wilhelm (1957). «Behörden, Akten, Archive. Alte Taktik und neue Strategie.» [Authorities, Files, Archives. Old Tactics and New Strategy], *Archivalische Zeitschrift*, vol. 54.
- SCHRECKENBACH, Hans-Joachim (1969). «Stand der Informationsbewertung in kapitalistischen Ländern.» *Archivmitteilungen*, vol. 19.
- WEHLER, Hans-Ulrich (1969). «Zum Verhältnis von Geschichtswissenschaft und Psychoanalyse.» *Historische Zeitschrift*, 208.
- ZECHEL, Arthur (1965a). «Problem einer Wissenschaftstheorie der Archivistik mit besondere Berücksichtigung des Archivwesen der Wirtschaft.» [Problems of a Science Theory on Archivistique with a Special View to Business Archives], *Zeitschrift für Firmengeschichte und Unternahmenbiographie*, vol. 10.

* N.B. Les références que présente cette bibliographie complémentaire ont été relevées dans les textes de Kolsrud (1992) et de Booms (1987). Nous voulons ainsi montrer l'importance de l'apport des archivistes allemands en matière d'évaluation des archives. La traduction de certains titres est de Kolsrud.

- ZECHEL, Arthur (1965b). «Wertheorie und Kassation.» [Value Theory and Disposal], *Der Archivar*.
- ZIMMERMAN, Fritz W. (1958). «Wesen und Ermittlung des Archivwertes. Zur Theorie einer Archivalischer Wertlehre.» [Nature and Appearance of Archival Value. On the Theory of Archival Appraisal], *Archivalische Zeitschrift*, vol. 54.
- ZIMMERMAN, Fritz W. (1979). «Theorie und Praxis der archivalischen Wertlehre.» [Theory and Practice for the Value of Records], *Archivalische Zeitschrift*, vol. 75.